



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Compte-rendu de la visite du jury régional du 31 juillet 2025

LA CAPELLE

1/ La visite du jury

Le jury a apprécié l'accueil qui lui a été réservé. La présentation était claire, M. le Maire a parfaitement resituer la commune dans son environnement global, les problématiques ont été exposées ce qui a permis au jury de mieux appréhender les projets à venir, notamment le contournement de la commune à l'horizon 2030.

Le dossier de présentation suit la trame de la grille d'évaluation et est explicatif. Le jury a pu ressentir la transversalité entre les services, entre élu et technicien.

Le circuit de visite était tout à fait pertinent.

2/ La mise en œuvre du projet municipal

Le projet municipal est cohérent, tant dans sa gestion que dans sa réalisation.

Le contexte local est connu et pris en compte dans les aménagements paysagers, le travail en concertation avec les partenaires (CPIE, ADUS...) est judicieux.

3/ Animation et promotion de la démarche

Le label VVF est une carte de visite intéressante pour la commune qui communique activement via le site internet, le bulletin d'information municipale et les panneaux.

M. le Maire initie des cafés citoyens pour échanger avec les habitants et les intégrer aux différents projets.

Un plan d'aménagement général réalisé avec le CAUE permet une vision globale de la commune.

L'opération 1 enfant / 1 arbre initiée depuis 2020 permet de fédérer les parents lors d'une journée de plantation annuelle.

Un concours des maisons fleuries est organisé chaque année.

4/ Patrimoine végétal

En entrée de ville, le jury vous conseille de tailler les rejets aux pieds des arbres et certains arbustes sont taillés trop au carré, le port libre est à privilégier.

Le projet de contournement permettra de déminéraliser davantage la commune, traversée actuellement par une circulation automobile très importante.

Néanmoins, la commune dispose déjà d'un beau patrimoine arboré et le choix des végétaux participe au caractère rural et identitaire de la commune.

Rue de l'Armistice, penser à émonder les tilleuls.

Au verger, il faut faire attention au tuteurage trop serré : laisser plus de mou. Sur ce même espace, vous pourriez planter une vigne ou des petits fruitiers le long du mur aveugle. Le jury confirme l'intérêt de gérer cet endroit en fauche tardive avec de petits cheminements jusqu'aux arbres du verger. Vous pouvez utiliser les panneaux explicatifs mis à disposition par Hauts-de-France Tourisme pour informer les habitants : <https://www.hautsdefranceregionfleurie.com/panneaux-p%C3%A9dagogiques/>

Le fleurissement est globalement de qualité dans la commune.

5 / Gestion environnementale

L'éclairage public est en LED avec diminution de l'intensité la nuit.

Le fauchage tardif est initié, de l'éco-pâturage avec des moutons est en place.

Certaines zones laissées en fauche différenciée, notamment au niveau de l'ancienne voie ferrée, sont de qualité tout en permettant aux habitants de s'y promener.

Le jury vous incite à ôter les bâches encore existantes sous les rosiers et au niveau de l'aire terrestre éducative.

6/ Qualité de l'espace public

Le jury a visité une commune entretenue, il vous encourage à poursuivre la rénovation du patrimoine existant, telle que la chapelle Sainte Grimoni, ces travaux contribueront à l'attractivité touristique de la commune.

7/ Analyse par espace

La végétalisation du cimetière a été amorcée fin 2024 : il commence à être enherbé, le jury vous encourage à poursuivre dans cette voie. Sa traversée par des petits cheminements est à poursuivre afin de développer davantage les déplacements piéton au sein de la commune. Le jury a remarqué qu'une famille de rouge-queue avait élu domicile au cimetière ce qui démontre bien que sa végétalisation permet à la faune de s'y installer.

L'aire terrestre éducative a bien été réaménagée avec les élèves et le CPIE. Installation d'une mangeoire, de cabanes pour hérissons et création d'une mare.

L'idée de redonner une attractivité au bastion du connétable et de rouvrir cet espaces aux promeneurs tout en conservant le côté naturel est une bonne initiative.

CONCLUSION : Après délibérations, le jury a décidé de maintenir le label 3 Fleurs. Le jury félicite le binôme élu / technicien. Il vous conseille de penser à pérenniser la compétence technique afin de pouvoir continuer à répondre aux objectifs ambitieux de la commune et vous maintenir dans le label.